Ville de Brossard

ATTENDU QU'à une séance régulière du conseil de Brossard, tenue le 15 mai 2006, à laquelle étaient présents :

Sont présents : Jean-Marc Pelletier, maire
Pierre O'Donoughue, district 1
Gilbert Lizotte, district 2
Monique Gagné, district 3
Marc Benoit, district 4
Serge Séguin, district 5
Claudio Benedetti, district 6
Zaki Thomas, district 7
Antoine Assaf, district 8
Pascal Forget, district 9
Daniel Lucier, district 10

Le règlement suivant a été passé et adopté :

RÈGLEMENT NUMÉRO REG-9

RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BROSSARD AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent participer au régime de retraite constitué par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (L.Q. 1988, chapitre 85);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un règlement à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil municipal le 18 avril 2006;

Le Conseil municipal décrète ce qui suit :

1. La municipalité adhère au régime de retraite constitué par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (L.Q. 1988, chapitre 85);

2. Conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.Q. 2004 c. 29), le présent règlement prend effet à compter de la date où le conseil municipal était apte à agir en vertu des articles 178 et 179.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait et passé en la Ville de Brossard, ce 15 mai 2006

Le Maire,

_____
Jean Marc Pelletier

Le greffier adjoint,

_____
Diane Lebrun

Avis de motion : 060418-133
Adoption : 060515-194
Entrée en vigueur : 24 mai 2006